



Commune de Saint-Léger

OPÉRATION DE DÉVELOPPEMENT RURAL

Compte-rendu de la réunion de la CLDR du 27/02/2018

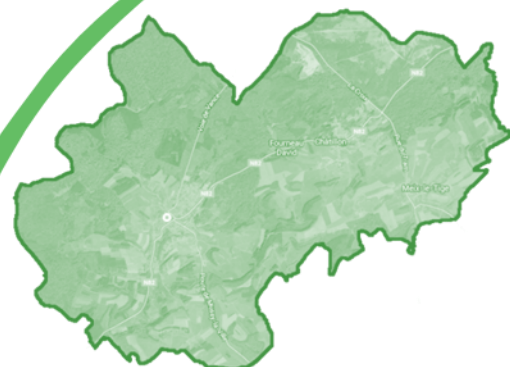
Le 28 février 2018

Participants :

- *Pour les membres de la CLDR : 24 membres (voir liste en annexe 1)*
Dont pour la Commune : Philippe LEMPEREUR, Alain RONGVAUX et Monique JACOB
- *Pour la Fondation Rurale de Wallonie : Annick SAMYN*
- *Pour l'auteur de programme : Thierry JAUMAIN*

Ordre du jour :

- Présentation du dossier de PCDR
- Approbation de l'avant-projet de PCDR et de la 1^{ère} demande de convention
- Sélection du représentant de la CLDR pour la délégation qui présentera le dossier au PAT
- Divers : suites de l'ODR





I. Présentation du dossier de PCDR

La FRW présente le dossier du PCDR. Cette présentation fait également office de premier-jet du diaporama qui sera utilisé pour la présentation au Conseil Communal et ensuite au PAT (pôle aménagement du territoire).

La présentation a été ponctuée et suivie de conseils d'amélioration.

II. Approbation de l'avant-projet de PCDR et de la 1^{ère} demande de convention

A l'issue de la présentation du dossier, les personnes présentes ont approuvé à l'unanimité l'avant-projet de PCDR et la 1^{ère} demande de convention.

III. Sélection du représentant de la CLDR pour la délégation qui présentera le dossier au PAT

La Commune a souhaité remettre à la CLDR le soin de choisir le membre de CLDR qui fera partie de la délégation lors de la présentation du dossier au PAT.

La méthode choisie est apparentée au processus d'élection sans candidat issu des méthodes de sociocratie :

- Définition de la mission (apportée par la FRW) :
Faire partie de la délégation qui défendra le PCDR au PAT dans quelques mois.
Être prêt à répondre à des questions portant sur l'élaboration du PCDR.
- Définition de critères de sélection : apportés par la FRW, mais avec possibilité de les modifier ou compléter
 1. Disponibilité en journée (jour J + répétitions)
 2. Compréhension du processus
 3. Bonne présence aux réunions
 4. Ne pas être un élu
 5. Avoir une vision positive du processus
- Tour de table où chacun s'exprime sur sa correspondance aux critères et son souhait de participer :
 1. Je m'appelle
 2. Je pense correspondre aux critères ou non
 3. Je souhaite participer ou non
- Vote sur post-it : Moi : ... je vote pour ...
- Classement des votes :
 1. Vanessa : 7 votes
 2. Sylvie : 6 votes
 3. Gérard : 4 votes
 4. Christian : 3 votes
 5. Bérange : 2 votes
 6. Simon : 2 votes
- Le processus prévoyait de pouvoir bouger des votes en fonction du résultat, mais les participants ont souhaité s'arrêter là.

Choix final à l'issue de la discussion : la CLDR décide que ce seront **Vanessa et Sylvie**, toutes les deux, qui participeront à la défense du dossier. Les deux participantes ont accepté la mission.



IV. Divers

1. Calendrier

- **28 mars** : Conseil communal d'approbation
- Avis de recevabilité DGO3 (max 3 semaines)
- Impression du document (max 2 semaines)
- Dépôt du dossier au PAT (max 1^{er} mai)
- Défense du dossier au PAT (max 1^{er} juillet)

2. Suites

Après le passage au PAT, le Ministre doit se prononcer sur base de 3 avis : un avis financier (toujours positif, puisque le PCDR n'engage pas l'argent directement), l'avis du fonctionnaire de la DGO3 (Mme Frankard qui était venue à une réunion en juin) et l'avis du PAT.

Suite à ces avis, le Ministre propose une décision au gouvernement wallon et ensuite peut notifier la décision finale à la Commune.

Ce processus met quelques mois, ce qui laisse penser que la notification tombera à peu près au moment des élections.

Ainsi, la mise en œuvre du PCDR débutera avec le nouveau collège et les CLDR reprendront d'ici quasiment 1 an !

Pour la Fondation Rurale de Wallonie,

Annick Samyn

Annexe 1 : Grille de présences

Présents (19) :

Excusés (2) :

Auteur (1) :

Titre	Prénoms	NOMS
M.	Thierry	JAUMAIN